

Titre du projet

Phare des îles Trial – Nouveau dessalinisateur et nouveau système de distribution d'eau douce

Avis de détermination

1 février 2023 Victoria (Colombie-Britannique) – Pêches et Océans Canada (MPO) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) jugent que le projet proposé pour le nouveau dessalinisateur et le système de distribution d'eau douce au phare des îles Trial n'est susceptible d'entraîner aucun effet environnemental négatif important. Pour en arriver à cette conclusion, le MPO et le ECCC ont tenu compte des facteurs et des aspects environnementaux clés suivants.

Facteurs :

- Répercussions sur les droits des peuples autochtones
- Savoir autochtone
- Commentaires formulés par le grand public

Aspects environnementaux :

- Espèces en péril
- Oiseaux migrateurs
- Qualité de l'eau et des sédiments
- Poisson et habitat du poisson
- Sols contaminés

Le MPO et ECCC sont convaincus qu'il existe un faible risque que le projet ait des effets environnementaux négatifs dans les secteurs de compétence fédérale. Les répercussions environnementales qui relèvent de la compétence provinciale seraient atténuées au moyen des règlements provinciaux.

Par conséquent, le MPO et ECCC peuvent accomplir toute tâche ou fonction visant à permettre la réalisation du projet en tout ou en partie.